

Note Méthodologique : Document unique d'évaluation des risques professionnels

Synthèse structurée de la démarche et des étapes de réalisation de la mission.

Contexte & finalité de la méthodologie

Le document unique (DUERP) est l'outil central de maîtrise de la santé et sécurité au travail.

- Identifier, analyser et prévenir les risques liés aux activités professionnelles.
- Réduire les accidents et maladies professionnelles, améliorer les conditions de travail.
- Répondre à une obligation légale et structurer la gestion globale des risques.

Point clé : Le DUERP est obligatoire et doit être actualisé régulièrement.

Objectifs de la mission

- Produire un état des lieux précis et à jour des dangers.
- Définir des mesures de prévention adaptées pour réduire/éliminer les situations dangereuses.
- Assurer la conformité réglementaire en santé-sécurité.
- Renforcer la sensibilisation et la culture sécurité des acteurs internes.
- Soutenir les suivis de chantier, audits et inspections pour l'amélioration continue.

Périmètre / livrables attendus

- Analyse des opérations, environnements de travail, postes, équipements et comportements.
- Collecte de données : observations terrain, entretiens, consultation des registres d'accidents.
- Analyse documentaire et réglementaire (procédures, consignes, rapports d'audit/contrôle, textes légaux, normes dont sécurité incendie).
- Recommandations ciblées et plan d'action priorisé (mesures organisationnelles, techniques, comportementales).
- Suivi de mise en œuvre, contrôle des indicateurs, mise à jour du DUERP et revue périodique.
- Livrables : Document Unique, plan d'action priorisé, livraisons adaptées (papier, numérique, logiciels spécialisés).

Démarche méthodologique (étapes)

Étape 1 : Diagnostic initial

- Observations terrain, entretiens, consultation des registres d'accidents.

- Analyse des postes, équipements, environnements et pratiques.
- Résultat : liste des risques existants identifiés.

Étape 2 : Analyse documentaire et réglementaire

- Revue des procédures, consignes, rapports d'audit/contrôle.
- Étude des textes légaux et normes applicables (ex. sécurité incendie).
- Résultat : vérification de conformité et identification des écarts.

Étape 3 : Recommandations et plan d'action

- Formulation de recommandations adaptées aux risques identifiés.
- Élaboration d'un plan d'action priorisé (mesures organisationnelles, techniques, comportementales).
- Résultat : actions intégrées à la stratégie de prévention et prêtes au déploiement.

Étape 4 : Suivi et accompagnement

- Accompagnement à la mise en œuvre des mesures.
- Appui lors des audits, contrôle des indicateurs de risque, mise à jour du DUERP.
- Résultat : gestion pérenne et revue périodique de la prévention.

Planning / durée / jalons

Durée indicative : mission sur plusieurs semaines, selon la taille de l'entreprise et la complexité des activités (présentiel et/ou à distance).

Phase	Modalités	Jalon / livrable
Lancement & diagnostic initial	Visites sur site, entretiens, observations terrain	Liste des risques identifiés
Analyse documentaire & réglementaire	Revue de documents; travaux à distance et/ou présentiel	Écarts de conformité et exigences applicables
Recommandations	Ateliers de restitution et d'échanges	Recommandations formalisées
Plan d'action priorisé	Hiérarchisation des actions et préparation du déploiement	Plan d'action DUERP
Suivi & mises à jour	Sessions ponctuelles ou missions régulières; audits/indicateurs	DUERP mis à jour et revue périodique effectuée

Point clé : Le DUERP doit être mis à jour au moins une fois par an et après toute modification importante ou accident.

Rôles & responsabilités

Client (employeur)

- Responsable de la rédaction du DUERP (peut déléguer en interne ou recourir à un cabinet spécialisé).
- Fournit les documents nécessaires (procédures, rapports d'accidents, FDS, registres de contrôle, descriptions de postes).

- Facilite la visite sur site, les observations terrain et les entretiens.
- Assure la mise à jour au moins annuelle et après modification des conditions de travail ou accident.

Consultant

- Réalise le diagnostic initial (terrain, entretiens, registres).
- Conduit l'analyse documentaire et réglementaire.
- Élabore des recommandations et le plan d'action priorisé.
- Accompagne la mise en œuvre, suit les indicateurs, appuie les audits et la mise à jour/ revue périodique du DUERP.

Prérequis & données nécessaires (inputs)

- Procédures et consignes internes HSE.
- Rapports d'accidents et registres associés.
- Fiches de données de sécurité (substances/produits).
- Registres de contrôle et rapports d'audit/inspection.
- Descriptions de postes et des activités professionnelles.
- Accès aux postes, équipements et environnements de travail pour observations terrain.
- Disponibilité des salariés pour les entretiens.
- Textes légaux et normes applicables pour vérification de la conformité.

Modalités de pilotage & qualité

- Visite sur site essentielle; une partie de l'analyse documentaire réalisable à distance.
- Suivi de la mise en œuvre des mesures recommandées.
- Contrôle des indicateurs de risque et organisation d'une revue périodique.
- Audits et diagnostics planifiables en sessions ponctuelles ou missions régulières.
- Mise à jour du DUERP au minimum annuelle et après tout changement majeur ou accident.
- Livrables adaptés aux besoins : papier, numérique ou via logiciels spécialisés.